

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: TROYSHIELD F20

Type(s) de produit: TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe

Numéro de l'autorisation: FR-2018-0118

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0016146-0002

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 3 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 3 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 4 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 6 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 6 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 6 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 6 |
| 6. Autres informations | 7 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|----------------|
| TROYSHIELD F20 |
|----------------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|------------------|-----------------------------------|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | TROY CHEMICAL COMPANY BV |
| | Adresse | Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas |
| Numéro de l'autorisation | FR-2018-0118 1-2 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0016146-0002 | |
| Date de l'autorisation | 01/02/2019 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 20/12/2028 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|---|
| Nom du fabricant | Troy Chemical Company BV |
| Adresse du fabricant | Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas |
| Emplacement des sites de fabrication | Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays-Bas |
| | Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne |
| | Am Alten Galgen 14 56410 Montabaur Allemagne |
| | Geschwister-Scholl-Straße 127 39218 Schönebeck/Elbe Allemagne |
| | Mecklenburger Str. 229 23568 Lübeck Allemagne |
| | Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbüttel Allemagne |
| | Am Nordturm 5 46562 Voerde Allemagne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|---|
| Substance active | 39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) |
| Nom du fabricant | Troy Corporation |
| Adresse du fabricant | 8 Vreeland Road 07932 Florham Park, New Jersey États-Unis |
| Emplacement des sites de fabrication | One avenue L 07105 Newark, New Jersey États-Unis |

| | |
|---|--|
| Substance active | 39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) |
| Nom du fabricant | Troy Chemical Company BV |
| Adresse du fabricant | Poortweg 4C 2612PA Delft Pays-Bas |
| Emplacement des sites de fabrication | Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC) | | Substance active | 55406-53-6 | 259-627-5 | 20 |

2.2. Type de formulation

AL –Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque des lésions oculaires graves.
Risque avéré d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Ne pas respirer les .
Se laver soigneusement après manipulation.
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Porter .
Consulter un médecin en cas de malaise.
Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
Rincer la bouche.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:Laver abondamment à .

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS D'INGESTION: Appeler en cas de malaise.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le dans

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Fluide de coupe

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP13 - Produits de protection des fluides de travail ou de coupe |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Moisissures Stade de développement: Pas de donnée |
| Domaine d'utilisation | Intérieur Préservation des fluides de coupe synthétiques ou à base d'huile d'origine minérale (MWF). |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: Système clos et ouvert Description détaillée: <u>Traitement préventif</u> : Une application dans le concentré du fluide de coupe. <u>Traitement curatif</u> : Une application par réservoir dans le fluide de coupe dilué au cours de son utilisation. |
| Taux et fréquences d'application | Taux d'application: Traitement préventif : 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %. Traitement curatif : 0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC). Dilution (%): - |

| | |
|--|---|
| | <p>Nombre et fréquence des applications: <u>Traitement préventif:</u> 1 application dans le concentré du fluide de coupe pour atteindre une concentration finale en IPBC dans le fluide de coupe dilué entre 0,005 et 0,015 %.</p> <p><u>Traitement curatif :</u> 0,025 – 0,075 % de produit dans le fluide de coupe dilué (correspondant à 0,005 – 0,015 % IPBC).</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | <p>Industriel</p> <p>Professionnel</p> |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Seaux de 5 à 30 kg en HDPE Tonneaux de 200 à 230 kg en HDPE Cuve de 1000 à 1100 kg en HDPE</p> |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 2

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Il est recommandé de déterminer la concentration optimale de produit à utiliser et de s'assurer de la compatibilité avec le fluide de coupe à l'aide d'essais en laboratoire.
- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Eviter le contact direct avec les composés chimiques fortement acides ou alcalins.
- Le produit est stable dans la gamme de pH 3 - 10,5.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs et les poussières.
Lors de la phase de manipulation du produit :
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ;
- Porter une protection oculaire ;
- Porter un appareil de protection respiratoire (matériau de l'appareil à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas rejeter le produit non utilisé sur le sol, dans les cours d'eau, dans les canalisations (égout, toilettes...) ou dans les systèmes d'évacuation des eaux.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Ne pas stocker à des températures supérieures à 35 °C.
- Ne pas stocker à moins de 5°C.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé, dans l'emballage commercial.
- Stocker à l'abri de la lumière.
- Durée de vie : 2 ans.

6. Autres informations

-